

Procès verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE

du vendredi 17 juin 2011
à 19h

ORDRE DU JOUR

- **Elections Sénateurs**
- **Bulletin municipal**
- **Fête de l'Ecole et Feu de la St Jean**
- **Festivités de juillet**
- **Travaux (reste à réaliser avec Décision Modificative)**
- **Nouvelle directrice d'Ecole**
- **Centre aéré et CAF**
- **Questions diverses**

➤ **Présents :**

LOYEZ Philippe	LEGROS Marie Reine
CAPIEZ Frédéric	LHEUREUX Valérie
CRETTAZ Laurent	
LOUIS Bruno	
OUENNOURE Jean Jacques	
PAYEN Jean Louis	
RAGO Jean Luc	

➤ **Procurations:**

MARGERIN Isabelle donne procuration à Bruno LOUIS
LAUREYNS Nadia donne procuration à Philippe LOYEZ
DESOIGNIES Patrick donne procuration à CAPIEZ Frédéric
HARBONNIER Peggy donne procuration à CRETTAZ Laurent

➤ **Absents:**

VILLOTEAU Joël	
MARTEEL Philippe	

Les débats et Décisions

0 – Approbation du PV du 4 mai

Lecture faite, approbation à l'unanimité

I - Elections Sénateurs

M. le Maire a choisi le vote à bulletin plié

- Titulaires :

Candidature de Jean Luc Rago

Liste de : Loyez Philippe, Legros Marie-Reine et Lheureux Valérie

- Le vote donne :

Loyer Philippe 12 voix - Legros Marie-Reine 12 voix -

Lheureux Valérie 11 voix 3 élus

Rago Jean-Luc 2 voix

- Suppléants

Candidature de Desoignies Patrick Louis Bruno et Crettaz Laurent

- Le vote donne :

Desoignies Patrick 12 voix - Louis Bruno 12 voix - Crettaz Laurent 12 voix

3 élus

Patrick Desoignies intègre le conseil à 20h

II - Bulletin municipal

- + 5000 € de sponsor

- Diffusion début juillet

III - Fête de l'Ecole et Feu de la St Jean

■ Fête de l'Ecole

Le samedi 18 juin – dans la cours de l'école restauration sur place

■ Feu de la St Jean

Le 25 juin 2011 à partir de 20h Orchestre, restauration sur place

IV - Festivités de juillet

- Voir en annexe le calendrier qui sera distribué dans la commune vers le 20 juin

- Les manèges seront sur la place de la salle des fêtes

V - Travaux (reste à réaliser avec Décision Modificative) **Budget 2011 - Décision modificative n° 2**

M. le Maire expose à l'assemblée que des ajustements budgétaires, aux impacts limités sur l'équilibre général, doivent être opérés pour permettre à la commune de respecter ses engagements ou ses obligations réglementaires comptables.

- 1) Remboursement à Monsieur Grudzien d'un trop perçu de 30 € pour l'antenne collective du Quartier du Roy ;
- 2) Augmentation des recettes pour les travaux en régie environ 4 000 € ;
- 3) Versement d'une subvention au CCAS de 4 000 € ;
- 4) Modification du PLU études et annonces légal pour 20 000 € ;

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de procéder aux modifications budgétaires décrites dans le tableau ci-dessous.

(Montants exprimés en euros)

Art.	Intitulé	Budget primitif	Décisions modificatives		Nouveaux crédits
			Augmentation	Diminution	
<i>Section de fonctionnement</i>					
<i>Dépenses</i>					
60636	Vêtements de Travail	300.00		30.00	270.00
673	Titres annulés sur ex. antérieurs	0.00	30.00		30.00
65732	Subvention aux CCAS	0.00	4 000.00		4 000.00
<i>Recettes</i>					
042	Travaux en Régie	10 060.00	4 000.00		14 060.00
<i>Section d'investissement</i>					
<i>Dépenses</i>					
2313	Travaux de Batiments	400 000.00		24 000.00	376 000.00
2031	Frais d'études PLU	0	20 000.00		20 000.00
040	Travaux en Régie	10 060.00	4 000.00		14 060.00

VI - Nouvelle directrice d'Ecole

- Reçue à la mairie le 30 mai, Mme Gerbandier
- nouveau horaire de la Garderie / cantine 7h30- 9h00 16h30 -18h30
- Nombre d'enfants supérieur à 35
- Bernadette est renouvelée pour un an
- Au 1er sept Cécile Deleau intégrera l'équipe, stagiaire pendant un an .Elle passera son BaFa approfondie en 2012.
- Mme Doquin part en fin d'année 2011
- Les travaux d'été seront programmés : préau...

VII - Centre aéré et CAF

- 30 enfants inscrits pour environ 500 jours
- Navette au départ de Noyelles (pourquoi pas Godynn à la place de CFC)
- Cantaining s'est joint à Proville

VIII - Questions diverses

- Le jury pour le Village fleuri passera le 19 juillet 2011
- Travaux à la Salle de judo début juillet

- Laurent fera faire un diagnostic sur les prises de l'école et Salle des fêtes par Lavalard.
- 2 Demandes supplémentaires pour le BAFA (Capiez Amandine et Viltard Agathe) viennent s'adjoindre aux 2 autres demandes (Cécile Deleau et Cathy Caillez)

8.1) Révision du PLU

Deux temps

- Le simplifié

Affichage de l'enquête publique (Parution dans l'observateur du Cambrésis)

Un cahier était à la disposition des personnes en mairie (pas de remarque formulée)

- La révision proprement dite - Lancement possible dès à présent par délibération et parution dans l'observateur :

« AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1- Identification de l'organisme qui passe le marché Commune de NOYELLES-SUR-ESCAUT -(préciser adresse) 2-Objet de la consultation Elaboration du dossier de révision du plan local d'urbanisme de la commune 3-Procédure Marché à procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) 4-Critères d'attribution -composition de l'équipe de travail et compétences : 30% -qualité technique : 35% -cout des prestations : 35% 5-Modalités d'obtention du dossier de consultation Par demande auprès de Monsieur le Maire par fax (03.27.74.52.30) ou par courriel à l'adresse suivante : mairie.n-s-e@wanadoo.fr 6-Date limite de réception des candidatures et des offres : le vendredi
- 2 septembre 2011 à 12h00 »

Délibération

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.123-13 ;

Vu le décret n°2009-722 du 18 juin 2009 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mai 2006 ayant approuvé le plan local d'urbanisme (PLU) ;

Vu l'avis d'enquête du maire en date du 21 avril 2011 ;

Vu l'absence d'observations du public ;

Considérant que la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ;

8.2) Révision du prix des repas par API

Augmentation des repas par Api restauration, nous avons décidé de ne pas augmenter le prix.

8.3) Association AJR création du Centre Social

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est inscrite au sein d'une démarche d'étude pré-opérationnelle du transfert du projet de l'animation jeunesse rurale vers un centre social et culturel. Projet soutenu par la communauté d'agglomération de Cambrai.

Les différentes réunions ont abouti à la validation du projet centre social au comité politique partenarial du 13 mai (CAF, Conseil Général, Administrateurs) et au conseil d'administration de l'association du même jour pour une durée de quatre ans.

Le projet d'animation globale repose sur un renforcement des actions et plus de proximité pour les habitants des onze communes adhérentes au projet, avec notamment :

- Une coordination assurée par un directeur
- Une fonction accueil assurée par une secrétaire, et des animateurs ou chaque zone devra avoir un local d'accueil et d'animation pour les habitants.
- Un découpage en 2 secteurs géographique composés de :

Secteur Est : Cagnoncles, Naves, Cauroir, Niergnies et Séranvillers Forenville.

Secteur Ouest : Cantaing sur Escaut, Noyelles-Sur-Escaut, Flesquières, Fontaine Notre Dame, Ribécourt la Tour et Saily les Cambrai.

- Deux projets d'animations : (un projet jeunesse, et un projet adultes et collectif famille.) permettant de proposer deux accueils LALP 11-17 ans (un sur chaque secteur géographique), des permanences d'informations, des soutiens aux projets (individuels, ou associatifs), des activités pour les adultes, familiales et seniors, une action de soutien et d'accompagnement à l'insertion des jeunes et adultes avec le Conseil Général.
- Des animateurs professionnels et permanents portés par une structure associative.

Monsieur le Maire, demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la création du centre social et culturel pour les habitants du village ainsi que sur son adhésion à la structure associative.

Après discussion et délibération le conseil municipal décide la création du centre social et culturel pour les habitants du village ainsi que sur son adhésion à la structure associative.

8.4 Nouveau contour de l'intercommunalité CAC

Projet SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale)

I) Le nouveau cadre de la coopération intercommunale

a) La présentation du dispositif législatif

La loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales contient un volet important consacré au développement et à la simplification de l'intercommunalité.

Un certain nombre de dispositions traitent plus particulièrement de l'achèvement et de la rationalisation de la carte intercommunale. La première étape de ce processus consiste en l'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Elaboré par le préfet, ce schéma dresse un état des lieux de l'intercommunalité dans le département et propose les modalités concrètes de la couverture intégrale du territoire par des structures

intercommunales adaptées (communautés et syndicats). Il prévoit la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales.

Au terme d'une concertation avec les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le SDCI devra être adopté au plus tard le 31 décembre prochain par la commission départementale de coopération intercommunale recomposée.

Après plusieurs réunions qu'il a organisées avec les élus, le préfet vient de leur faire parvenir les deux tomes du projet de SDCI qui forment un document de plus de près de 1 000 pages (consultables à l'adresse suivante :

http://www.nord-pas-de-calais.territorial.gouv.fr/sit_alk/scripts/ident/index.php, identifiant et mot de passe identiques : intercom59).

b) La recomposition de la carte intercommunale autour de la Communauté d'Agglomération de Cambrai

Un extrait du SDCI (figurant en annexe n° 1) présente les propositions d'évolution de la carte intercommunale de l'arrondissement de Cambrai et plus spécifiquement celles concernant la communauté d'agglomération de Cambrai (CAC).

Actuellement, la CAC est composée de 24 communes rassemblant une population de 63 439 habitants (Anneux, Awoingt, Cagnoncles, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Cauroir, Escaudoeuvres, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame, Iwuy, Marcoing, Naves, Neuville-Saint-Rémy, Niergnies, Noyelles-sur-Escaut, Proville, Raillencourt-Sainte-Olle, Ribécourt-la-Tour, Rieux, Rumilly, Sailly-lez-Cambrai, Séranvillers-Foranville, Villers-en-Cauchies, Wambaix).

Le projet de SDCI prévoit la fusion avec la CAC de cinq communautés de communes (CC) voisines. Cette nouvelle communauté d'agglomération regrouperait 63 communes et 86 022 habitants : la CC de l'Ouest-Cambrésis (10 communes, 4 502 hb), la CC de Sensescout (6 communes, 3 688 hb), Communauté de la Vallée de Vinchy (3 communes, 1 828 hb), la CC de l'Enclave (3 communes, 1 085 hb), et la CC de Marquion (17 communes, 11 480 hb).

De surcroît deux communes Honnecourt sur Escaut et Esnes ont manifesté leur désir de rejoindre cette future communauté d'agglomération.

Par ailleurs, le préfet prévoit dans son projet de SDCI la fusion du syndicat intercommunal d'assainissement de l'agglomération de Cambrai (SIAC) et du syndicat intercommunal d'assainissement de Fontaine-Notre-Dame, Anneux, Cantaing-sur-Escaut.

II) Les observations au projet de recomposition de la SDCI

a) Le contexte général

Avant d'élaborer le projet de SDCI le conseil municipal souhaite s'exprimer sur la loi dans laquelle celui-ci s'inscrit.

Les communes jouent indéniablement un rôle central dans la cohésion sociale et territoriale. Depuis des siècles l'histoire a montré combien les citoyens étaient attachés à cette structure au plus près de leurs préoccupations et toutes les enquêtes d'opinion désignent le maire comme le responsable politique en qui ils ont le plus confiance.

Il importe donc de préserver, voire de renforcer, cette collectivité locale en lui assurant tant ses prérogatives que ses moyens financiers actuels. Le regroupement des inter-communalités

en établissements tentaculaires n'est, surtout pas, un gage d'efficacité. Au contraire, l'éloignement des citoyens par ce gonflement des périmètres, qui dépassent souvent les limites des bassins de vie au sens de l'INSEE, va compliquer la gouvernance des structures au risque de les paralyser.

Au passage, il semble inutile de rappeler que les communautés de communes ou d'agglomération ne sont pas la seule forme de coopération. On peut toujours procéder par contrat pour des projets précis et ainsi, en évitant la dilution, se montrer véritablement efficace.

Par ailleurs l'absence en amont de toute prospective, de toute simulation, ne peut engendrer que les plus grandes craintes pour l'avenir.

Ainsi il ne semble pas qu'il soit prévu un financement spécifique pour la mise en place de cette réforme. Qui donc va en supporter le coût ?

Ainsi, à ce jour, personne ne peut dire si les ressources des intercommunalités nouvelles seront maintenues avec les conséquences que cela peut indirectement occasionner sur les communes et sur leurs habitants (impôts). On part donc à l'aventure.

Ainsi, sachant que les dotations d'Etat sont gelées en valeur jusqu'en 2014 toute augmentation au profit des intercommunalités aurait mathématiquement pour conséquence une diminution au détriment des communes.

Ainsi quel sera le sort des reversements partiels au profit des communes de l'impôt économique érigé en règle lors de la constitution des communautés de villes (devenues communautés d'agglomération). Le sujet se pose puisque la nouvelle structure ne sera pas issue de l'ancienne et qu'elle aura donc ses propres règles.

Ainsi la création de cette nouvelle intercommunalité n'aura-t-elle pas comme corolaire d'ajouter à l'impôt économique des impôts sur les ménages ?

b) le SDCI

Tout d'abord, il est essentiel, dans le respect de la démocratie, que toute fusion se fasse sur la base du volontariat et non sur celle du « mariage forcé ». Il y va du bon fonctionnement de la nouvelle structure.

S'agissant des intercommunalités n'atteignant pas la barre des 5 000 habitants, et sous réserve de leurs accord, il n'est nul commentaire à faire.

Le rapprochement avec la communauté de Marquion peut en revanche prêter à discussion. Le préfet fonde son projet sur les enjeux économiques et sociaux partagés par les deux territoires et dans une moindre mesure sur la solution pertinente qu'il apporterait au traitement administratif de l'Enclave. Les arguments qu'il développe sont tout à fait recevables. Mais il n'en reste pas moins que l'implantation de cette communauté dans un territoire limitrophe du Cambésis, de surcroît dans un autre département peut se révéler problématique au moins pour deux raisons de nature purement objective.

La première raison tient à l'urbanisme. Cette fusion ne doit intervenir sans avoir au préalable fait la comparaison entre les documents de prospective et de planification urbaine existants ou en cours d'approbation dans chacun des territoires. Les schémas de cohérence territoriale

(SCOT) ont par vocation une dimension intercommunale. La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, leur confère un rôle majeur dans l'organisation territoriale, dans les domaines aussi essentiels que l'habitat, les déplacements ou encore le développement commercial.

La seconde tient aux politiques développées par les deux conseils généraux voisins. En vertu du principe de libre administration introduit par la première loi de décentralisation du 2 mars 1982, chaque département mène les actions qu'il juge les plus propices à répondre aux besoins de leur population et de leur territoire, et notamment des communes et de leur regroupement.

Mais malgré tout, les enjeux économiques nous paraissent prioritaires Marquion et l'enclave devraient prendre acte et rejoindre notre Communauté dans le seul but de créer une dynamique du niveau économique, la fermeture de la base devant être comblée par la création d'une plateforme multimodale en rapport avec le canal Seine-Nord. Cette plateforme et notre seul rempart pour redynamiser cette région et la notre.

Les distorsions susceptibles d'exister entre les politiques urbaine et départementale actuellement à l'œuvre dans ces deux territoires voisins risquent fort d'engendrer entre eux des tensions et produire des phénomènes contraires à leur développement harmonieux, durable et équilibré notamment dans le domaine économique qui relève pourtant des compétences obligatoires des communautés d'agglomération.

Quant aux communes de Honnecourt et d'Esnes si leur volonté est d'appartenir à la nouvelle communauté d'agglomération on ne peut qu'adhérer à leurs demandes.

Cependant, il ne faut pas oublier, peut être que certaines autres communes prévues dans cette intercommunalité désireront, elles, rejoindre d'autres structures.

Mais cette nouvelle organisation ne peut se mettre en place qu'à plusieurs conditions fondamentales :

- Qu'elle n'ait pas pour effet la prise de compétences autres que celles actuellement exercées par la Communauté d'Agglomération de Cambrai.
- Qu'elle n'ait pas pour conséquence la mise en place d'une fiscalité additionnelle sur les ménages.
- Qui supportera la charge du coût de fusions
- Aujourd'hui certaines Interco souffrent financièrement ou ont des structures importantes. Y aura-t-il des clauses dans l'intégration de ces Interco ?

Le conseil municipal émet un avis unanime sur les remarques exposées.

8.5 Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de Mme DESOIGNIES

L'effectif de la cantine / garderie ne cessant d'accroître le conseil municipal, lors de sa séance du 17 juin 2011, a décidé l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail de Madame Marie-Pierre DESOIGNIES, adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe, passant de 20 h à 25 h à compter du 1^{er} septembre 2011.

8.6 Création d'emploi

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'actuellement Mme DOQUIN Annie adjoint technique non titulaire à 26 h par semaine est détaché par la mairie auprès de l'Ecole communale pour y assurer une aide auprès des enfants de la maternelle. Fin 2011 et compte tenu de ses années de service elle va faire valoir son droit à la retraite.

La continuité de ce détachement doit se prévoir dès la rentrée scolaire afin qu'un tuilage puisse s'exercer entre Mme DOQUIN et son remplaçant.

Monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe (stagiaire) à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} septembre 2011. En plus de son détachement à l'Ecole durant les horaires scolaire, il lui sera confié l'aide à la garderie matin et soir, la cantine le midi et des travaux d'entretien ponctuel.

Après discussion, le conseil municipal décide à compter du 1^{er} septembre 2011, la création de ce poste à 35 heures par semaine aux conditions suivantes :

- Filière : technique
- Grade : adjoint technique 2^{ème} classe (échelle3)
- Cadre d'emploi : adjoints techniques territoriaux
- Echelle : 1
- Indice brut : 297
- Indice majoré : 295

8.7 Renouvellement CUI de Mme Bocquet Bernadette

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mme BOCQUET Bernadette pour une durée de 1 an du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Calendrier des festivités du 14 juillet

NOYELLES-SUR-ESCAUT

Festivités de Juillet 2011

Samedi 9 Juillet : Concours de Pêche à l'Etang

15h : Inscriptions gratuites

16h : Départ du Concours

18h : Fin du concours et remise des prix



Dimanche 10 Juillet :

13h : Course cycliste

Mercredi 13 Juillet :

22h : Retraite aux flambeaux

(Départ Résidence « Les Hauts de Noyelles », face au n°4)

Jeudi 14 Juillet :

11h : Rassemblement sur la place suivi du dépôt de gerbe au Monument aux morts avec les anciens Combattants

11h30 : Verre de l'amitié



Vendredi 15 Juillet :

20h : Concours de belote au Café Française

Samedi 16 juillet :

15h : Début des jeux (à l'espace vert)

22h30 : Feux d'artifice à l'étang Léon Masset

Dimanche 17 Juillet :

7h : Brocante (Rue Pasteur, Rue de Marcoing, rue de Cantaing)

12h : Apéritif dansant

15h : Fête Foraine

17h : Harmonie Municipale de Rumilly en Cis

(Départ Résidence « Les Hauts de Noyelles », face au n°4)

18h : Concert en l'église

Lundi 18 Juillet :

17h30 : Tours de manège gratuits

